



CRPCEN : C'est maintenant qu'il faut décider

N°34

Lors du Conseil d'administration de la CAISSE DE RETRAITE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRES du 17 mars 2009, en présence du sous-directeur des retraites et des institutions de la protection sociale complémentaire du ministère du Travail, Mr Jean-Luc IZARD, la FEDERATION GENERALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE a interpellé le vice-président notaire, Me PROUVOST, sur la situation économique alarmante de la CAISSE.

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE NOTRE CHEF DE FILE, NORBERT SENTIER, VICE-PRESIDENT DU COLLEGE SALAIRES ET RETRAITES.

La Caisse affiche pour l'exercice écoulé un déficit de 131 millions d'euros. Pour l'exercice de la présente année le déficit prévisionnel est évalué à 186 millions d'euros. Les réserves financières de la Caisse sont actuellement de 425 millions d'euros.

Nous connaissons tous les raisons de ces déficits plus particulièrement de la branche vieillesse, accentués il est vrai :

- par le Baby-boom devenu le Papy-boom ;
- par l'application de la notion égalité hommes-femmes ;
- par la peur de chacun devant le discours des politiques et des médias sur les difficultés à payer les retraites, sur l'introduction de la décote, sur l'allongement de la durée de cotisation, etc... de ne pas avoir de retraite suffisante la traduction de tout cela c'est « partir le plus vite » ;
- enfin par la situation économique non favorable qui amplifie la demande de retraite tant du salarié que du patronat, ce qui équivaut dans certains cas, à faire payer le licenciement à la Caisse, et à l'occasion l'impossibilité pour le salarié en difficulté d'obtenir une surcote.

Maître PROUVOST, vous voulez bâtir un nouveau système, vous voulez faire une construction nouvelle à la maison « CAISSE » alors qu'il y a le feu dans notre maison.

Vous voulez discuter d'une réforme du régime en introduisant la notion de points, de comptes notionnels, c'est-à-dire introduire la capitalisation dont on voit aujourd'hui de par le monde les résultats humainement, socialement et économiquement catastrophiques.

Vous voulez devancer l'étude commandée au C.O.R. par la loi du financement de la Sécurité Sociale de cet hiver, alors que les résultats de cette Etude ne seront connus qu'en février 2010 ;

Vous voulez anticiper.

En fait vous êtes le chantre de l'allongement de la durée de cotisations et de la baisse des rendements, sans réellement le dire, afin d'éviter, autant que faire ce peut, l'augmentation des charges patronales.

Il me paraît indispensable de rappeler :

- que les excédents de la maladie, et je rappelle que les salariés du notariat coutent moins chers qu'un salarié de régime général, sont abondés à la vieillesse ;

- que les cotisations assises sur la masse salariale sont inférieures à celles du régime général de 4,51%, ce n'est pas moi qui le dit, mais le Conseil Supérieur du Notariat, à la suite de la tentative rapidement avortée de 2006 de nous rattacher au régime général pour se soustraire à la compensation bilatérale maladie.

- que cela fait plusieurs années que nous réclamons au Conseil Supérieur du Notariat l'augmentation des cotisations sur émoluments et honoraires et que cette augmentation était conditionnée à la réforme du régime dit des « curseurs » et que cela nous avait été confirmé sous deux présidences récentes du Conseil Supérieur du Notariat ;

- que la réforme dite des « curseurs » sera supportée en totalité par les salariés du notariat, à hauteur de 2,5 milliards d'euros, sur plus de 20 ans, évaluée par la Direction de la Caisse ;

- que sur la quinzaine de branches professionnelles concernées par la réforme des régimes spéciaux, seuls les notaires que le Conseil Supérieur représente, n'ont apporté aucune contre partie aux sacrifices imposés aux salariés.

- que le différentiel entre la masse salariale et les produits des offices ne cesse de se creuser au détriment de la masse salariale. Qu'on en juge :

- . 34% en moyenne dans les années 80,
- . 28% en moyenne dans les années 90,
- . 26% en moyenne dans les années 2000

- que le chiffre d'affaires du notariat pendant ces dernières années a bénéficié des augmentations suivantes :

- . 2003 + 5,83%
- . 2004 + 12,72%
- . 2005 + 8,73%
- . 2006 + 8,44%
- . 2007 + 3,13%
- . 2007 - 6,00%

soit sur les cinq dernières années, en incluant la sixième déficitaire, cela représente 33% ;

-que vous nous faites savoir, pour justifier votre refus de discuter de l'augmentation de la cotisation sur émoluments et honoraires sur la réforme dite des « curseurs » que celle-ci serait possible lors de la mise en place d'une nouvelle réforme, c'est-à-dire la réforme de la réforme ;

-que le sentiment général qui prévaut à la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire, c'est que vous misez sur le pourrissement de la situation jusqu'à extinction des réserves financières, pour négocier avec les organisations syndicales sous la pression et avec les Caisses vides.

Maître PROUVOST, je vous le demande :

Est-il sain de toucher à nos réserves financières dans la situation économique actuelle et en l'état de la bourse,

Pourquoi la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaires ne reçoit elle aucun écho quant elle affirme être prête, si une solution est trouvée, de faire supporter à la cléricature un effort de cotisation sur salaire ? Si ce n'est justement que vous ne voulez pas entendre parler d'augmentation de cotisation pour votre profession.

La Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire réaffirme, avec force, qu'il faut trouver une solution immédiate à la situation financière de la Caisse par une augmentation des cotisations tant sur la masse salariale que sur les émoluments et honoraires.

C'est maintenant qu'il faut décider.

Une énième réforme du régime n'apporterait aucune solution à court terme à nos déficits actuels.

**Une réunion a immédiatement été fixée au 12 mai prochain. Elle sera présidée par Mme LIEBERT-CHAMPAGNE elle-même
La CFDT a déclaré vouloir y participer.
La CGC a réservé sa réponse.**

